



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2023

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

14

OBJET : BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS SOUMISES À LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE -
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

DÉLIBÉRATION APPROUVÉE PAR	36 VOIX POUR	Voix-contre	À l'unanimité
	ABSTENTIONS	NON-PARTICIPATION AU VOTE	
	2 M MASSIAUX M LOYER	1 Madame le Maire est sortie de la salle du Conseil municipal au moment du vote	

Annexes :

- Rapport du compte administratif 2022
- Compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le seize mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER,
Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN,
M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE,
M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER,
Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU,
Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER,
M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAPPE, Mme OGGAD

POUVOIRS :

Mme OGGAD à Mme CONTE
Mme GRAPPE à Mme HUBERT

SECRETAIRE :

Mme DEBUISSER

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget en mouvements budgétaires (opérations réelles et d'ordre).

Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article de la nomenclature,

- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondants.

A cet effet, le tableau suivant fait apparaître le résultat du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée de l'exercice 2022 :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021 (1)	Résultat de l'exercice 2022 (2)	Résultat de clôture de l'exercice 2022 (1) + (2)
Fonctionnement	359 689,81 €	- 57 887,35 €	301 802,46 €
Total	359 689,81 €	- 57 887,35 €	301 802,46 €

Lors de la séance où le compte administratif est débattu, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Madame le Maire, qui assiste au débat mais qui doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Les membres du Conseil municipal sont invités à désigner un Président chargé de soumettre le présent projet au vote de l'assemblée et à se prononcer sur le compte administratif 2022 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, annexé à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, L. 2121-14 et L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et les mises à jour successives,

Vu le budget primitif du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, adopté par délibération n° 17 du 14 mars 2022.

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant le rapport de présentation fait par Madame le Maire sur le compte administratif 2022 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée dont la synthèse est annexée au présent projet,

Considérant que le compte administratif 2022 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée est conforme en tout point au compte de gestion 2022 présenté par le comptable du Trésor,

Considérant que l'assemblée doit désigner un Président de séance pour soumettre la présente délibération au vote de l'assemblée,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Vu le compte administratif 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De donner quitus à Madame le Maire pour sa gestion 2022 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 2 :

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée annexé à la présente, dont les réalisations et les résultats s'établissent en données budgétaires comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	387 507,52 €
Réalisations dépenses	445 394,87 €
Résultat exercice 2022	- 57 887,35 €
Résultat antérieur reporté	359 689,81 €
Total résultat cumulé	301 802,46 €

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA VILLE DE POISSY



BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Conseil Municipal du 22 mai 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

SOMMAIRE

I. BUDGET PRINCIPAL

1	COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF	3
1.1	PRESENTATION GENERALE	3
1.2	LE COMPTE DE GESTION	4
1.2.1	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022	4
1.3	LE COMPTE ADMINISTRATIF	4
1.3.1	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	4
1.3.1.1	LES RESTES A REALISER	5
1.3.1.2	REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET 2023	5
2	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1	PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES PAR CHAPITRE	7
2.2	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
2.2.1	PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES PAR CHAPITRE	11
3	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
3.1	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14
3.1.1	LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	15
3.1.2	LES DEPENSES FINANCIERES	15
3.2	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17
4	LES ECRITURES D'ORDRE	18

II. BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

1	LE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF	20
---	--	----

I. BUDGET PRINCIPAL :

PREAMBULE

L'exécution du budget 2022 est marquée par une inflation plus importante que les années précédentes sur les produits alimentaires, les fluides et le carburant. Les efforts cumulés de gestion sur l'exercice et les exercices précédents ont permis à la commune de clôturer l'année avec un résultat positif.

Fort de cette stabilité financière, le résultat 2022 présenté dans les chiffres ci-dessous permet à la commune de gérer sereinement les difficultés à venir avec la disparition progressive de la dotation globale de fonctionnement et la hausse continue des dépenses générales. Aussi, pour faire face aux enjeux majeurs de financement, la collectivité a su moderniser sa stratégie budgétaire pour augmenter ses recettes provenant de ressources extérieures sans recourir à l'emprunt ni à l'augmentation de la pression fiscale. En effet, les produits des services reviennent progressivement à leur niveau d'avant-crise sanitaire et les bases fiscales bénéficient d'une croissance tonique.

Enfin, la politique patrimoniale de la commune permet de dégager des capacités budgétaires par les différentes cessions qui sont opérées et qui financent les projets d'investissement à destination des administrés tout en permettant d'entrevoir de nouvelles ressources fiscales.

1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

1.1 PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Il rend compte de la gestion de l'Ordonnateur, c'est-à-dire du Maire. Il a la même architecture que le budget primitif et obéit aux mêmes principes : annualité, sincérité, unité, universalité.

Le comptable, Trésor Public, tient la comptabilité de l'ordonnateur suivant le principe de la partie double et établit en fin d'exercice le compte de gestion.

Ces deux documents doivent être identiques.

Ainsi, ces deux documents sont présentés pour approbation au Conseil municipal du 22 mai 2023, en premier lieu le compte de gestion puis le compte administratif.

1.2 LE COMPTE DE GESTION

1.2.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion de la Ville de l'exercice 2022 présenté par le Trésorier se résume comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2021 (1)	Part affectée à l'investissement 2022 (2)	Résultat de l'exercice 2022 (3)	Résultat de clôture 2022 (1-2+3)
Investissement	4 060 501,92 €		-6 281 590,09 €	-2 221 088,17 €
Fonctionnement	14 785 350,31 €		7 417 487,55 €	22 202 837,86 €
Total	18 845 852,23 €		1 135 897,46 €	19 981 749,69 €

	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
FONCTIONNEMENT	62 292 407,28	69 709 894,83
INVESTISSEMENT	19 898 993,74	13 617 403,65

Ce rapport retrace la comptabilité de l'Ordonnateur pour l'exercice 2022. Elle sera présentée dans le compte administratif.

Cette présentation se fera par section (en fonctionnement et en investissement) et par sens (recettes et dépenses).

Pour chacune des sections, une analyse sera établie par chapitre. Une comparaison sera faite avec l'année 2021.

1.3 LE COMPTE ADMINISTRATIF

1.3.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 reprend les décisions budgétaires suivantes :

- le budget primitif 2022 adopté le 14 mars 2022,
- la décision modificative n°1 adoptée le 26 septembre 2022,
- la décision modificative n°2 adoptée le 12 décembre 2022.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le tableau ci-après transcrit les résultats en mouvements budgétaires (réels et ordres - en euros)

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Réalisations recettes	13 617 403,65	Réalisations recettes	69 709 894,83
Réalisations dépenses	19 898 993,74	Réalisations dépenses	62 292 407,28
Résultat exercice 2022	-6 281 590,09	Résultat exercice 2022	7 417 487,55
Résultat antérieur reporté	4 060 501,92	Résultat antérieur reporté	14 785 350,31
TOTAL RESULTAT CUMULE	-2 221 088,17	TOTAL RESULTAT CUMULE	22 202 837,86
Reste à réaliser Dépenses	7 881 086,65		
Reste à réaliser Recettes	4 819 986,25		
SOLDE DES RESTES A REALISER	-3 061 100,40		
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-5 282 188,57	SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 202 837,86

Le résultat de l'exercice correspond aux recettes déductions faites des dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période 2022.

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31 décembre de l'année précédente.

Le résultat cumulé du compte administratif 2022 est identique au résultat du compte de gestion 2022.

1.3.1.1 Les restes à réaliser

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 7 881 086,65 € en dépenses et 4 819 986,25 € en recettes, soit un solde négatif de 3 061 100,40 €. Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées, et pour les recettes, les recettes notifiées mais non titrées.

1.3.1.2 Reprise et affectation des résultats 2022 au budget 2023

Le résultat de la section d'investissement est repris en dépense au compte 001 du budget primitif 2023 pour un montant de 2 221 088,17 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté, selon la règle comptable en priorité à la section d'investissement, et selon l'ordre suivant :

- pour couvrir le besoin de financement de l'exercice précédent,
- et / ou pour constituer des réserves,
- et / ou en report à nouveau de la section de fonctionnement s'il y a lieu.

Il est donc affecté à hauteur de 5 282 188,57 € la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2023 et le solde d'un montant de 16 920 649,29 € est repris en recette de la section de fonctionnement au compte 002.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

	COMPTE ADMINISTRATIF 2022		BUDGET PRIMITIF 2023	
INVESTISSEMENT	Résultat 2022	-2 221 088,17	Reprise résultat N-1	-2 221 088,17
	Restes à réaliser Dépenses	7 881 086,65	Restes à réaliser Dépense	7 881 086,65
	Restes à réaliser Recettes	4 819 986,25	Restes à réaliser Recettes	4 819 986,25
	Solde des restes à Réaliser	-3 061 100,40	Solde des restes à Réalisé	-3 061 100,40
			Affectation 1068	5 282 188,57
FONCTIONNEMENT	Résultat 2022	22 202 837,86	Reprise résultat N-1	16 920 649,29

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

(En euros et sans le résultat 2021)

Recettes Réelles de Fonctionnement	68 387 979,02	Dépenses Réelles de Fonctionnement	57 315 665,50
Crédits ouverts recettes réelles	64 049 386,14	Crédits ouverts dépenses réelles	60 522 085,95
% d'exécution recettes réelles	106,77%	% d'exécution dépenses réelles	94,70%

2.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

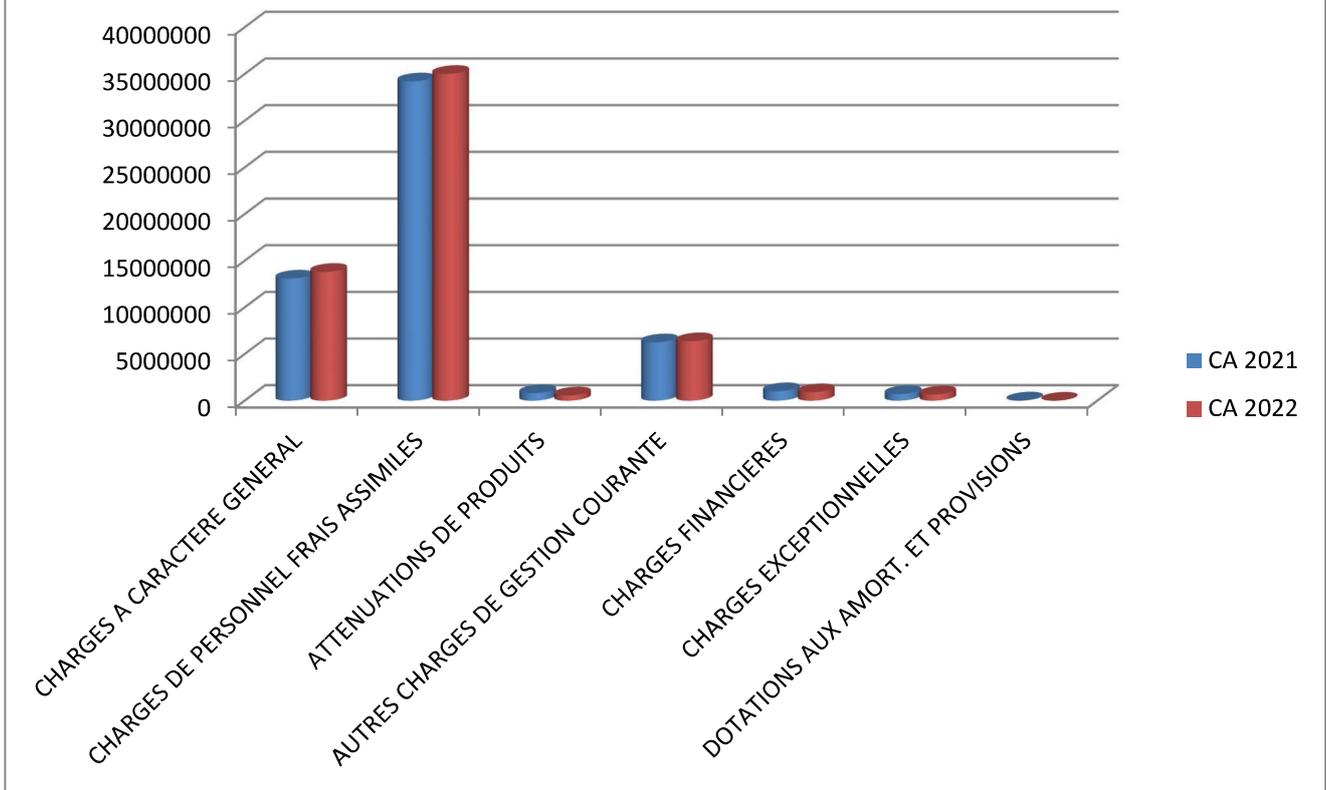
Pour 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 57 315 665,50 € contre 56 090 805,24 € en 2021 et se répartissent comme suit :

DEPENSES (en euros)			
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021	CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 091 158,62	13 804 478,19
012	CHARGES DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	34 207 810,48	35 005 856,12
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	797 892,00	563 370,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 252 000,23	6 363 969,61
66	CHARGES FINANCIERES	1 010 929,73	904 226,57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	711 591,45	666 917,86
68	DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	19 423,13	6 847,15
TOTAL		56 090 805,64	57 315 665,50

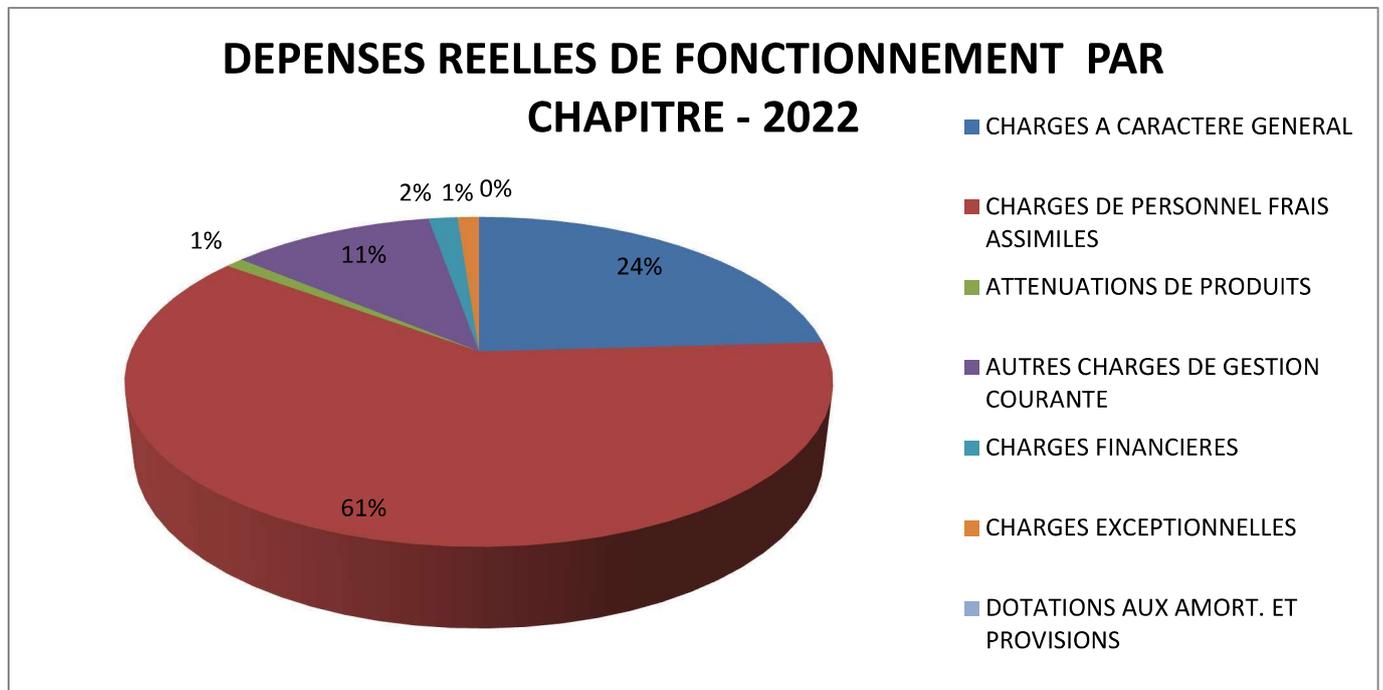
Elles regroupent principalement :

- les frais de rémunération des personnels,
- les dépenses d'entretien et de fournitures,
- les frais de fonctionnement divers correspondants aux compétences de la collectivité,
- les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)



2.1.1 PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES PAR CHAPITRE



Accusé de réception en préfecture
 078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
 Date de télétransmission : 23/05/2023
 Date de réception préfecture : 23/05/2023

➤ **Charges à caractère général (chapitre 011)**

CA 2022 : 13 804 478,19 € contre CA 2021 : 13 091 158,62 €

Les charges à caractère général sont essentiellement constituées des dépenses de fonctionnement des services telles que : les achats de petites fournitures, les frais d'assurances, les frais de transports, les dépenses de maintenance et aussi les fluides, les contrats de prestations, les dépenses d'entretien des bâtiments, les frais de nettoyage des locaux...

La hausse limitée constatée entre 2022 et 2021 pour un montant d'environ 713 320 € s'explique principalement par la hausse des coûts d'énergie pour 651 000 €, du carburant pour 53 000 € et de la restauration scolaire suite à la renégociation du contrat sur une demi-année pour 337 000 €.

Afin de prendre en charge cette hausse, l'intégralité des services de la commune a fait preuve de maîtrise budgétaire avec une réalisation sur le chapitre de seulement 90% et certaines prévisions se sont vues différées ou renégociées tout au long de l'exercice.

➤ **Charges du personnel (chapitre 012)**

CA 2022 : 35 005 856,12 € contre CA 2021 : 34 207 810,48 €

Ce chapitre retrace pour l'essentiel les charges de personnel. De plus, il intègre des contrats passés entre la ville et des entreprises de travailleurs handicapés liés aux prestations de services pour l'entretien de la voirie, du cimetière, propreté et des espaces verts pour un montant de 481 804,76 €.

En 2022, les charges de personnel ont évolué de 2,3% principalement à la suite de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. La collectivité s'est réorganisée, en limitant les recrutements et le recours aux vacataires du fait de la diminution de certaines manifestations. Cette maîtrise budgétaire se traduit également par une maîtrise de l'évolution des effectifs et des heures supplémentaires.

Pour cela, il est instauré un non-remplacement systématique des départs, une réorganisation et une mutualisation des services.

➤ **Atténuation de produits (chapitre 014)**

CA 2022 : 563 370 € contre CA 2021 : 797 892 €

En 2022, ce compte comptabilise la contribution au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) pour un montant de 354 227 € ainsi que des restitutions au titre des dégrèvements sur les contributions directes 11 134 €. La commune contribue de droit commun au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) en 2022 pour 67 992 €. Pour rappel, en 2019, la commune n'était pas contributrice de droit commun à ce fonds (FPIC).

En 2022, la Commune a du faire face à des régularisations exceptionnelles au titre de la fiscalité (130 017 €).

➤ **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

CA 2022 : 6 363 969,61 € contre CA 2021 : 6 252 000,23 €

Ce chapitre intègre l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement.

- Les subventions versées aux associations tous secteurs confondus s'élèvent à 1 925 905,98 €, soit une hausse de 56 922,31 € par rapport à l'exercice 2021 qui s'explique par la reprise totale de l'activité culturelle et sportive après la crise sanitaire des années précédentes.
- Les subventions d'équilibre versées aux Etablissements Publics : la Régie du Théâtre pour 900 188,72 €, la Régie du Conservatoire pour 1 022 000 € et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un montant de 1 900 000 €.

Bien que le CCAS ait mis en place différentes aides, notamment en matière de Politique de Réussite Educative (PRE), la subvention d'équilibre a représenté 93 % de la prévision.

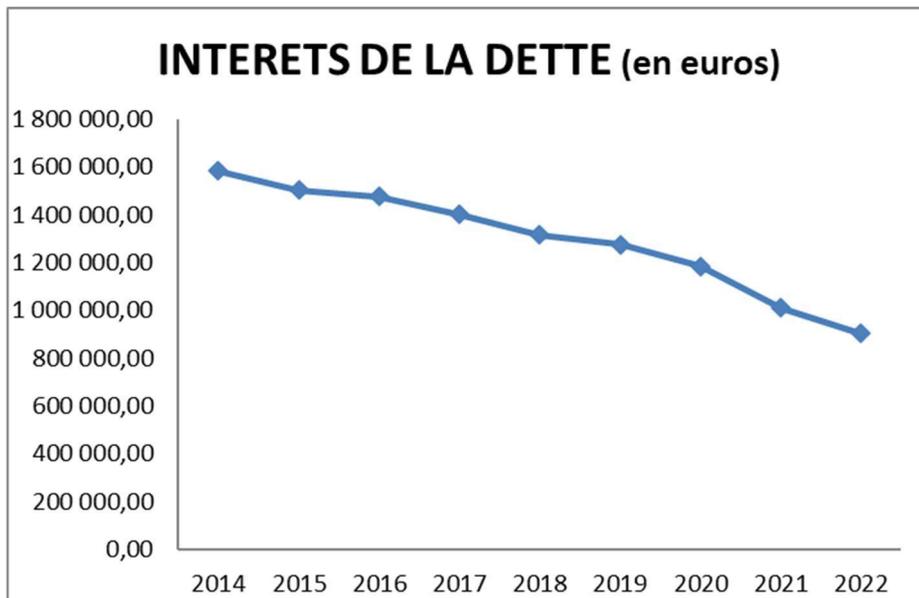
En outre, il comptabilise les indemnités aux élus, des contributions obligatoires et des dépenses informatiques pour 615 874,91 €.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

➤ **Charges financières (chapitre 66)**

CA 2022 : 904 226,57 € contre CA 2021 : 1 010 929,73 €

Les charges financières sont les intérêts de la dette de la Commune. Le détail de la dette figure dans la maquette budgétaire du compte administratif.



Les intérêts de la dette sont en baisse constantes depuis 2014.

➤ **Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

CA 2022 : 666 917,86 € contre CA 2021 : 711 591,45 €

Ce chapitre regroupe principalement les bourses et prix, les contrats d'aide aux étudiants et les titres annulés sur exercices antérieurs.

En 2022, les dispositifs d'aide, les Contrats pour l'Autonomie des Pisciacais Etudiants (CAPE), le Pass'Sport Club, le Pass' Culture, les bons cadeaux naissance s'élèvent à 124 570 €.

Ce chapitre comptabilise également les pénalités sur marchés et amendes pour 11 718,23 €, des subventions exceptionnelles pour 7 531 € et des versements liés à des protocoles transactionnels pour 468 658,46 €.

De plus, les écritures comptables de régularisation comme les annulations de titres sur exercice antérieur au compte 673 affichent un total de 54 440,17 €.

➤ **Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68)**

CA 2022 : 6 847,15 € contre CA 2021 : 19 423,13 €

En 2022 la Commune a délibéré pour la mise en place d'une provision pour des risques d'irrecouvrabilité sur des créances litigieuses et contentieuses. La provision couvre 15% de la créance et correspond à une provision semi-budgétaire, c'est-à-dire une dépense réelle qui pourra être recouvrée par la ville selon les poursuites réalisées par une récupération de cette somme dans ses recettes des prochains exercices.

En 2023, selon les recouvrements opérés et les nouvelles créances litigieuses, le montant de cette provision a été réactualisé de 6 847,15 €.

2.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2022 s'élèvent à 68 387 979,02 € contre 69 216 777,48 € en 2021.

Il est à noter que ces résultats n'intègrent pas le résultat N-1 de 2021 pour un montant de 14 785 350,31 €.

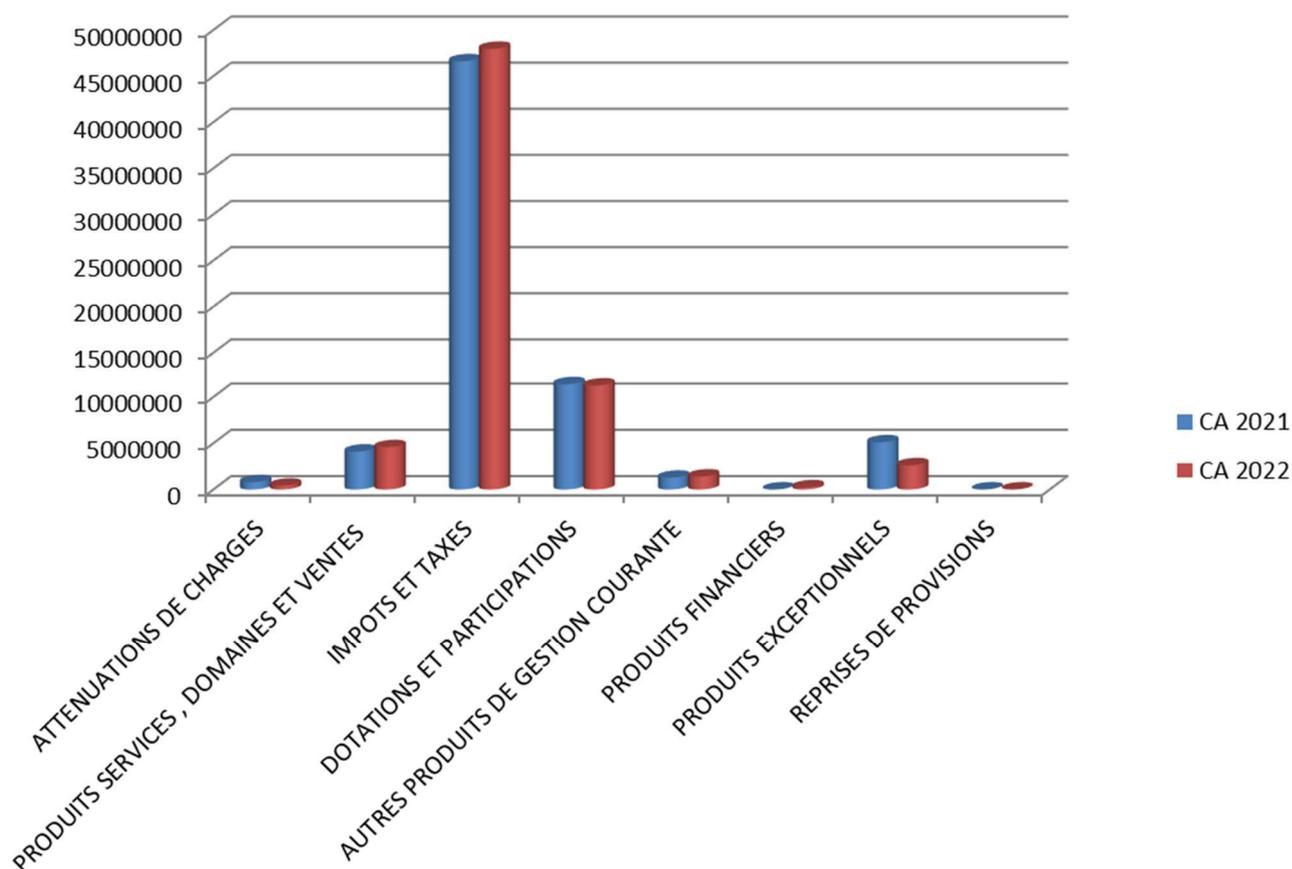
En 2022, les recettes de fonctionnement et notamment les produits des services, se sont vues revenir vers leurs niveaux d'avant-crise. En effet, ce chapitre affiche une hausse de 11,5%.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

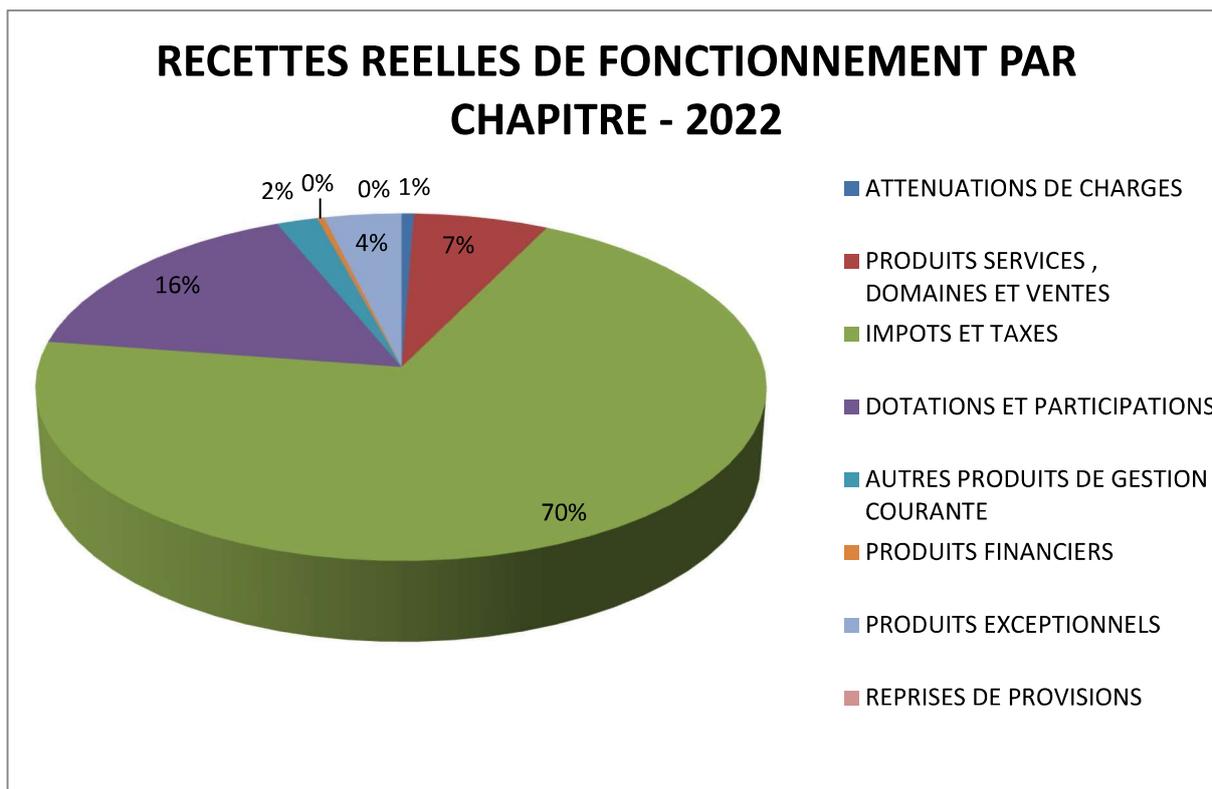
Par ailleurs, le produit de la fiscalité a plus fortement augmenté que les années précédentes par l'effet unique d'augmentation des bases liée à une inflation importante. Les dotations ont encore diminuées avant la disparition de la DGF dans quelques années.

RECETTES (en euros)			
CHAPITRE	LIBELLE	CA 2021	CA 2022
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	787 958,67	412 295,84
70	PRODUITS SERVICES , DOMAINES ET VENTES	4 093 247,52	4 564 831,21
73	IMPOTS ET TAXES	46 597 044,67	47 947 746,13
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 372 210,30	11 225 680,70
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 269 219,84	1 396 673,89
76	PRODUITS FINANCIERS	5 029,57	230 447,64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 092 066,91	2 609 934,07
78	REPRISES DE PROVISIONS	0,00	369,54
TOTAL		69 216 777,48	68 387 979,02

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)



2.2.1 PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES PAR CHAPITRE



➤ Atténuation de charges (chapitre 013)

CA 2022 : 412 295,84 € contre CA 2021 : 787 958,67 €

Le chapitre 013 regroupe les remboursements sur les rémunérations et les charges du personnel notamment les remboursements d'indemnités journalières.

La différence entre les deux années s'explique principalement par un remboursement exceptionnel en 2021 d'excédents de l'URSSAF pour 251 000 € suite à des trop versés sur les années antérieures.

➤ Produits des services (chapitre 70)

CA 2022 : 4 564 831,21 € contre CA 2021 : 4 093 247,52 €

Le chapitre 70 enregistre les produits des différents services rendus aux usagers de la Ville notamment pour les secteurs suivants :

- de la Petite Enfance (les crèches, les haltes garderies),
- du Scolaire (le périscolaire, les études surveillées, les accueils de loisirs, ...),
- des Sports,
- de la Jeunesse,
- de la Culture...

En 2022, les recettes de ces prestations ont connu une hausse par rapport à 2021 due à la reprise des activités suite à la crise sanitaire. Cependant, ces recettes ne sont pas revenues au niveau de 2019 à hauteur de 5 M d'€.

On retiendra principalement les recettes dans les secteurs suivants :

- les prestations du secteur scolaire et de la petite enfance pour 3 280 946,51 € (cantines, études surveillées, centres de loisirs et crèches ...),
- le Forfait Post-stationnement (FPS) et le stationnement de surface pour 984 279,75 €,
- les prestations du secteur des sports, de la jeunesse et de la culture pour 151 291,19 €.

➤ Impôts et taxes (chapitre 73)

CA 2022 : 47 947 746,13 € contre CA 2021 : 46 597 044,67 €

Accusé de réception en préfecture
 078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
 Date de télétransmission : 23/05/2023
 Date de réception préfecture : 23/05/2023

Ce chapitre enregistre les recettes des impôts locaux.

	CA 2021 (en €)	Rappel des taux votés en 2021 (en %)	CA 2022 (en €)	Rappel des taux votés en 2022 (en %)
Taxe Habitation	379 925	16,78	334 161	16,78
Taxe Foncier Bati (TFB)	23 320 327	29,33	24 270 461	29,33
Taxe Foncier Non Bati (TFNB)	105 364	39,35	142 616	39,35
Friches commerciales	7 045		0	
Roles supplémentaires	117 910		87 105	
TOTAL	23 930 571		24 834 343	

Suite à la réforme de la fiscalité opérée en 2021 et la suppression de la taxe d'habitation, la Commune a récupéré la part du département sur la taxe foncière. La différence de recette étant compensée par l'Etat par le principe d'un coefficient correcteur pris en compte sur le chapitre de recette 73 (3,1M€) et par la compensation des exonérations de taxe foncière héritées du département au chapitre de recettes 74 (2M€).

L'encaissement de la taxe d'habitation en 2023 correspond aux taxes sur les résidences secondaires qui continuent d'être perçues par la ville.

De plus, l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise pour 13 725 931,14 € et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 842 841 € sont comptabilisés à ce chapitre.

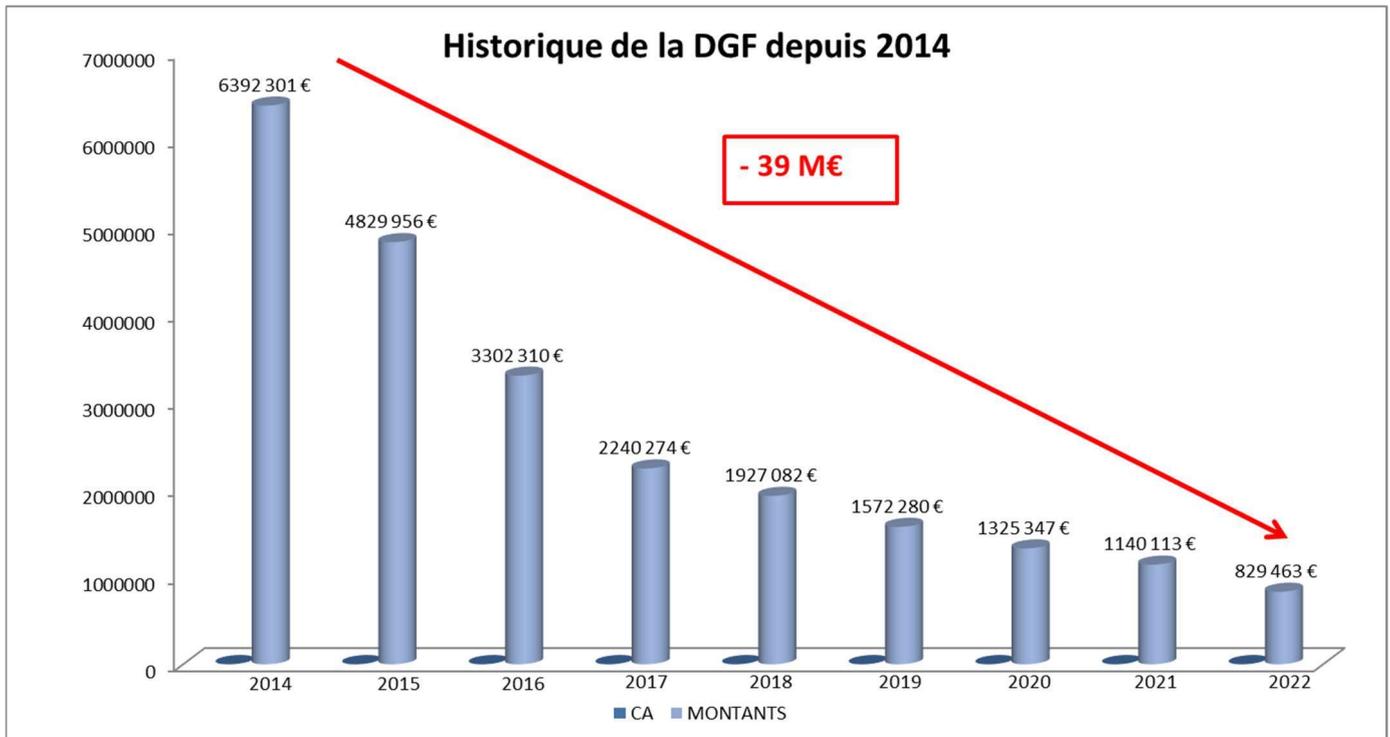
Il en est de même pour les recettes perçues au titre de la taxe sur l'électricité pour 569 853,98 €. Cette recette est versée par les différents fournisseurs d'électricité (EDF, Total direct Energie, Greenyellow, Engie,...).

Enfin, les droits de mutation à titres onéreux (DMTO) constatés sur les transactions immobilières sur la commune s'élèvent à 2 560 264,69 €, en hausse par rapport à 2021 (+ 300k€) et 2020 (+ 800k€).

➤ **Dotations et participations (chapitre 74)**

CA 2022 : 11 225 680,70 € contre CA 2021 : 11 372 210,30 €

Le désengagement de l'État que subit la Ville depuis 2014 représente une perte de recette très significative de l'ordre de 39M € pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale recette de ce chapitre ne cesse de diminuer. Elle s'élève en 2022 à 829 463 €.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est de 605 574 € contre 581 633 € en 2021 soit une hausse de 4,1 %.

Les autres dotations (hygiène, recensement, instituteurs et titres sécurisés) restent stables avec un montant de 94 783 € en 2022 contre 90 711 € en 2021.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que la Compensation au titre des exonérations des Taxes Foncières et la Compensation au titre de la suppression de la taxe d'habitation s'élèvent en 2022 à 6 016 922 € contre 5 818 388 € en 2021.

De plus, ce chapitre comptabilise des participations qui proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour 3 256 657,45 €. Elles financent les structures de la petite enfance, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les actions organisées par le secteur Jeunesse comme les séjours, l'accueil de loisirs pour les 11-17 ans.

Ce chapitre a également comptabilisé les participations des organismes financeurs (Etat, Département, Région et communes pour les dérogations scolaires) pour 345 312,25 € ainsi que la recette du fonds de compensation sur la TVA pour 64 418 €.

➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

CA 2022 : 1 396 673,89 € contre CA 2021 : 1 269 219,84 €

Les recettes enregistrées dans ce chapitre représentent les loyers des logements du parc privé de la Ville pour un montant de 515 514,56 € en 2022 contre 388 622 € en 2021.

De plus, les autres produits de gestion courantes telles que les charges représentent 521 469,52 €.

Ce chapitre constate également le reversement de l'excédent des budgets annexes pour 359 689,81 €.

➤ **Produits financiers (chapitre 76)**

CA 2022 : 230 447,64 € contre CA 2021 : 5 029,57 €

Comme en 2021, sur ce chapitre, la Ville a perçu des dividendes au titre de la détention de parts sociales auprès de la SA d'HLM Immobilière 3F (3 989,09 €) et de la caisse d'Épargne (1 320,90 €).

Néanmoins, la détention de 62 365 actions de la SEMAP ont permis à la ville de bénéficier du versement de dividendes exceptionnelles qui a représenté 225 137,65 €.

➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

CA 2022 : 2 609 934,07 € contre CA 2021 : 5 092 066,91 €

Ce chapitre enregistre principalement les produits des cessions mobilières et immobilières au compte 775 pour un montant de 2 547 892,00 €.

Pour mémoire, les cessions sont budgétées en section d'investissement (compte 024) et sont réalisées en recettes de fonctionnement (compte 775). Il s'agit de sorties du patrimoine.

RECETTES (en euros)			
	LIBELLE	CA 2021	CA 2022
CHAPITRE 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 092 066,91	2 609 934,07
COMPTE 775	Produits des cessions d'immobilisations	-4 863 854,00	-2 547 892,00
	SOLDE	228 212,91	62 042,07

Par ailleurs, La récupération de titres impayés et admis en non valeur les années précédentes a représenté 45 693,42 €.

➤ **Reprise sur amortissements et provisions (chapitre 78)**

CA 2022 : 369,54 € contre CA 2021 : 0,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

A la suite de l'encaissement des titres considérés comme litigieux et ayant donné lieu à la création d'une provision sur le chapitre 68 des dépenses, la Commune a effectué une reprise de provision pour 369,54 € en 2022.

3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

(En euros)

Dépenses Réelles d' Investissement	15 402 972,17	Recettes Réelles d'Investissement	5 466 556,11
---	----------------------	--	---------------------

Crédits ouverts dépenses réelles	30 672 555,87	Crédits ouverts recettes réelles	14 967 492,80
% d'exécution dépenses réelles	50,22%	% d'exécution recettes réelles	36,52%

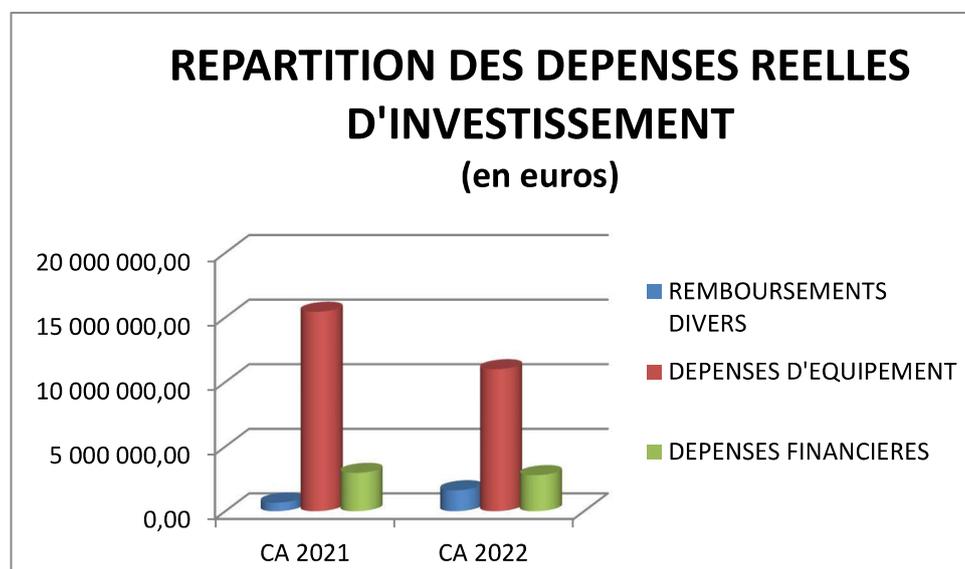
Les dépenses réelles d'investissement passent de 19 068 932,43 € en 2021 à 15 402 972,17 € en 2022 et les recettes réelles d'investissement de 17 210 605,62 € en 2021 à 5 466 555,11 € en 2022.

Il est à noter que le volume des dépenses fluctue selon l'avancement des programmes et des opérations, il en est de même pour les recettes qui varient en fonction des subventions encaissées selon l'avancement des travaux de ces derniers.

L'ensemble des dépenses réelles d'investissement se répartit de la façon suivante :

3.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)		
LIBELLE	CA 2021	CA 2022
REMBOURSEMENTS DIVERS	663 013,74	1 620 129,62
DEPENSES D'EQUIPEMENT	15 440 127,94	10 989 928,98
DEPENSES FINANCIERES	2 965 790,75	2 789 087,97
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	3 825,60
TOTAL	19 068 932,43	15 402 972,17



En 2022, les dépenses d'investissement liées aux différents programmes se sont poursuivies notamment pour les projets phares que sont la construction de l'école Rouget de Lisle et la réhabilitation du centre de loisirs Robert Fournier. Cette année, une nouvelle autorisation de programme a été lancée pour le gros entretien et l'accessibilité du patrimoine (AP 22 01). A noter que l'AP17-01 pour l'AD'AP Agenda d'accessibilité pour les établissements recevant du public sera clôturée sur l'exercice 2023, après paiement des engagements.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

3.1.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont suivies pour une partie en Autorisations de Programme (AP) ce qui permet à la commune d'engager la totalité de la dépense. En 2022, les réalisations des Crédits de Paiement (CP) se sont élevées à 3 787 146,94 € contre 2 575 666,14 € en 2021.

Toutefois, la ville inscrit, chaque année, seulement les Crédits de Paiements (CP) nécessaires à l'acquittement de la tranche annuelle de l'opération. Cette technique permet de lisser dans le temps l'effort de la collectivité.

L'enveloppe de réalisation fluctue en fonction des phases d'avancement des différents programmes.

En euros

LIBELLE	CA 2021	CA 2022
Rénovation Quartier la Coudraie – AP0901	300 409,44	0,00
Equipement Entrée de Quartier La Coudraie – AP090101	609 177,43	6 841,79
Musée du Jouet – AP1402	4 972,64	0,00
AD'AP Agenda d'accessibilité pour les établissements recevant du public – AP1701	38 435,53	212 496,63
Equipement LED – AP1702	120 474,71	62 163,50
Maison de Fer – AP1801	128 798,45	0,00
Nouveau Conservatoire – AP1901	535 471,59	517 742,52
Groupe Scolaire Rouget de Lisle – AP 2001	716 170,76	1 415 055,15
Réhabilitation C. loisirs et ext. Groupe scolaire R.Fournier - AP 2101	121 755,59	1 462 275,49
Gros entretien et accessibilité du patrimoine - AP 2201	0,00	110 571,86
TOTAL	2 575 666,14	3 787 146,94

Les dépenses d'équipement, hors autorisation de programme, pour un montant total de 7 202 782 € se répartissent de la façon suivante :

- Les dépenses du chapitre 204 : subventions d'équipements versées pour 2 910 152 € dont la participation à la concession de la ZAC Rouget de Lisle pour 1 M d'€, la participation à l'aménagement de la fourrière pour 196 899 € ainsi que la part investissement de l'attribution de compensation au titre de la voirie et de l'éclairage publique pour 1 708 253,02 €..
- Les dépenses d'entretien et de grosses réparations pour les divers bâtiments de la ville (bâtiments administratifs, bâtiments scolaires et accueil de loisirs, patrimoine culturel, équipements sportifs, cimetières...) ainsi que les frais d'études, les licences informatiques des différents logiciels pour un montant de 3 311 676 € contre 4 255 079,03 € en 2021.
- Les dépenses récurrentes de matériels et autres biens mobiliers (aménagement de bureaux et locaux, véhicules, ...) nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville pour 980 954 € contre 1 266 845,06 € en 2021.

3.1.2 LES DEPENSES FINANCIERES

➤ Les subventions d'investissement (chapitre 13)

CA 2022 : 1 620 122,45 € contre CA 2021 : 637 500,00 €

Les dépenses constatées à ce chapitre correspondent d'une part au solde du reversement de la subvention perçue par le Département et reversée par la Ville pour 120 122,45 € et la correction d'une écriture comptable de 2020 pour 1 500 000 € pour l'aménagement de la Coudraie. A noter, que cette dépense est équilibrée par une recette du même montant constatée au chapitre (27) page 19.

➤ Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

CA 2022 : 2 789 087,97 € contre CA 2021 : 2 686 891,75 €

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

A la clôture de l'exercice 2022, le remboursement du capital de la dette s'élève à 2 788 789, 97 € auquel on ajoute les dépôts et cautionnements pour 298 €.

Cette dette est décomposée en 15 prêts, 14 à taux fixe et un à taux variable, avec des dates d'échéance courant de 2022 à 2035, représentant en 2022 une charge financière de 904 000 €. L'emprunt à taux variable sera remboursé en 2024 et possède au 31 décembre 2022 un taux d'intérêt nominal de 2,72%.

Sans un nouvel emprunt en 2022, la collectivité à continuer de réduire son endettement et ainsi préserver ses marges de manœuvre.

En 2022, le ratio de l'encours de dette par habitant est de 546 €. Pour les communes de la même strate, soit de 30 000 à 100 000 habitants, la dette par habitant était de 1 006 € en 2021.

Au Compte Administratif 2022 la structure de la dette se répartit comme suit :

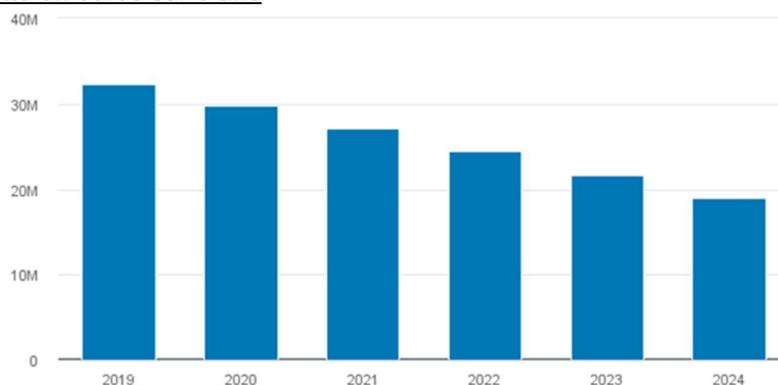
INDEX	ENCOURS	%
FIXE	21 536 290,76	99,19%
LEP	175 000,00	0,81%
TOTAL	21 711 290,76	100,00

Au 31 décembre 2022, le taux moyen annuel de la dette est de 4,01 % et la durée de vie moyenne de 4 ans.

La collectivité ne dispose d'aucun emprunt dit « toxique », de couverture ou ne respectant pas la charte de bonne conduite (produits avec une structure adossée à des différentiels entre deux devises par exemple). Aucune ligne de trésorerie n'est ouverte auprès d'un établissement bancaire puisque la commune dispose actuellement des capacités pour faire face à son besoin de financement.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 représente 32 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

Evolution de l'encours de dette en euros sur 6 ans



➤ Autres immobilisations financières (chapitre 27)

CA 2022 : 0,00 € contre CA 2021 : 278 899,00 €

Ce chapitre enregistre principalement des consignations. Aucune consignation n'a été constatée en 2022.

En 2021, ce chapitre comptabilisait également la participation à l'aménageur pour le Quartier de la Coudraie pour 273 899 € qui représente le solde de la participation.

➤ Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

CA 2022 : 3 825,60 € contre CA 2021 : 0,00 €

Ce chapitre enregistre les dépenses pour la construction de la maison de Santé Racine, financée en totalité par le Département mais dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Ville de Poissy.

Les dépenses et les recettes de cette opération sont constatées sur le chapitre 45.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

Maison de Santé Racine

Dépenses 2022	Restes à réaliser en 2023	TOTAL
3 825,60	493 124,40	496 950,00

Recettes 2022	Restes à réaliser en 2023	TOTAL
253 500,00	243 450,00	496 950,00

3.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent en mouvements réels à 5 466 556,11 € contre 14 562 181,83 € en 2021 soit une baisse de 62%.

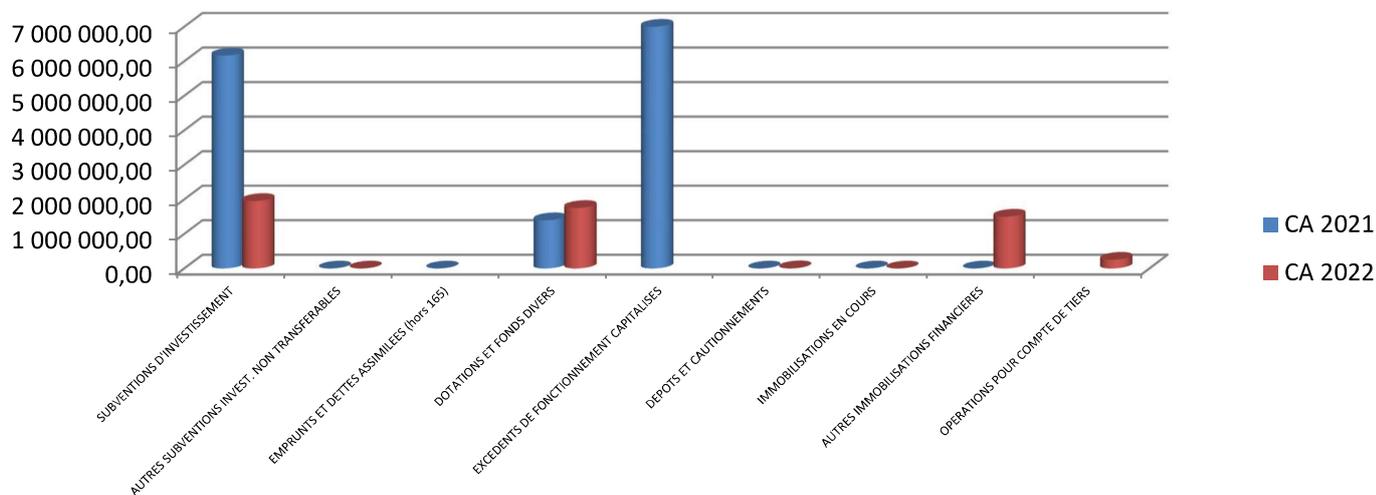
Pour expliquer en partie cette baisse, en 2021, il avait été affecté 7 000 000 € en 1068 qui correspondaient, d'une part à 1 958 846,60 € de besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) et, d'autre part à 5 041 153,40 € d'affectation pour de nouvelles dépenses (compte 1068).

Par ailleurs, l'encaissement des subventions liées aux différents programmes a été moins conséquent.

Elles se répartissent de la façon suivante :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (en euros)		
LIBELLE	CA 2021	CA 2022
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 164 756,81	1 954 692,93
AUTRES SUBVENTIONS INVEST. NON TRANSFERABLES	-	-
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	-	-
DOTATIONS ET FONDS DIVERS	1 396 540,11	1 752 712,18
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	7 000 000,00	-
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	884,91	5 651,00
IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	1 500 000,00
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	253 500,00
TOTAL	14 562 181,83	5 466 556,11

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2021-2022 (en euros)



➤ **Dotations et fonds divers (chapitre 10)**

CA 2022 : 1 752 712,18 € contre CA 2021 : 1 396 540,11 €

Les dotations correspondent, pour l'essentiel, au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA pour 1 750 790 € dont une régularisation d'exercices antérieurs pour 398 556 €).

Le FCTVA est une aide à l'investissement. Il a pour objet de rembourser de façon forfaitaire (16,404 % du montant TTC) la TVA payée par les collectivités sur certaines de leurs dépenses réelles d'investissement de l'exercice N-2. Depuis 2017, certaines dépenses de fonctionnement de voirie et d'entretien des bâtiments font également l'objet de remboursement de la TVA payée.

➤ **Compte 1068 : Excédents de Fonctionnement capitalisés :**

CA 2022 : 0,00 € contre CA 2021 : 7 000 000,00 €

Ce compte retrace l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement, pour 2022 il n'a pas eu d'affectation.

➤ **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

CA 2022 : 1 954 692,93 € contre CA 2021 : 6 14 756,81 €

Les subventions versées par les différents financeurs (Etat, Région, Département, Caisse d'allocations familiales et autres) sont liées à des programmes et des opérations dont leur réalisation peut s'étaler sur plusieurs exercices. Les sommes correspondent donc à des acomptes ou des soldes de subvention.

En 2022, les subventions reçues concernent principalement la réhabilitation du centre de loisirs Robert Fournier pour 399 894,50 €, le chemin du bord de l'eau pour 219 200 €, le solde de l'équipement public Joséphine Baker pour 345 122 €, la collégiale et le musée pour 136 330 €, la cuve de récupération des eaux de pluie pour 41 600 €, le 2^{ème} acompte pour la fourrière soit 468 094 €, l'avance pour la Cybersécurité à hauteur de 40 000 € et les certificats d'économie d'énergie pour 29 867 €.

➤ **Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**

CA 2022 : 5 651,00 € contre CA 2021 : 884,91 €

En 2022, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer son investissement et ce depuis 2019. Seuls les dépôts de garantie concernant la location du patrimoine de la commune sont comptabilisés à ce chapitre

➤ **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

CA 2022 : 1 500 000,00 € contre CA 2021 : 278 899,00 €

En 2022, ce chapitre a enregistré la modification du compte (1328) de la recette constatée en 2020 qui correspond à la subvention de Grand Paris aménagement selon l'article 10 du traité de concession pour l'opération de la Coudraie

4 LES ECRITURES D'ORDRE

Les opérations d'ordre sont des opérations budgétaires et comptables qui ne génèrent pas de flux financier. Elles peuvent s'opérer à l'intérieur d'une section ou entre sections. Elles s'équilibrent toujours en dépenses et en recettes.

Les dépenses de fonctionnement (FCT) et recettes d'investissement (INV) d'ordre s'élèvent à 4 976 741,78 € en 2022 contre 8 163 657,70 € en 2021.

Opérations patrimoniales - Chapitre 041 (INV) CA 2022 : 3 174 105,76 €

➤ **Opérations patrimoniales Chapitre 041 (Inv) :**

Dans ce chapitre, les opérations d'ordre s'équilibrent à l'intérieur de la section pour les opérations suivantes :

- Transfert des études du compte 2031 sur le compte 2313 qui sont suivies de travaux comme pour le quartier Rouget de Lisle et le Conservatoire pour un montant de 558 732,66 €,
- L'acquisition à l'euro symbolique pour le 29 bd Robespierre et rue des Monts Chauvet pour 2 609 998 €.

Opération d'ordre transfert entre section - Chapitre 040 (INV)	
DEPENSES	RECETTES
1 321 915,81 €	4 976 741,78 €

Opération d'ordre transfert entre section - Chapitre 042 (FCT)	
DEPENSES	RECETTES
4 976 741,78 €	1 321 915,81 €

➤ **Opérations d'ordre transfert entre section Chapitre 040 (Inv) et Chapitre 042 (Inv) :**

Pour ces deux chapitres, l'équilibre des opérations s'établit entre les deux sections. Les écritures principalement constatées en 2022 sont :

- Les travaux en régie pour 128 772,24 € (travaux dans les écoles et les bâtiments privés, aménagement d'espaces verts , la création de la Maison des chats, la continuité du « plan LED »), Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité a réalisées pour elle-même. Ils sont réalisés par le personnel de la commune avec des matériaux achetés.
- Les sorties d'inventaire liées aux ventes mobilières et immobilières pour 2 549 914,22 €,
- Les amortissements pour 2 426 827,56 €,
- Les provisions pour 74 000 €.

II. BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Le budget annexe des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée est un budget annexe de la Ville de Poissy régi par la même nomenclature comptable que le Budget Principal, la M14.

Ce budget est composé uniquement d'une section de Fonctionnement.

Les opérations qui le composent incluent les dépenses et les recettes suivantes :

- L'occupation du domaine public de la Cuisine Centrale,
- La gestion du parking des Lys,
- La gestion des marchés alimentaires de la Ville,
- Le démarchage publicitaire et la gestion de la régie correspondante au journal Le Pisciacais.

Réalisations (avec le résultat cumulé)

Recettes Réelles de Fonctionnement (en euros)	747 197,33	Dépenses Réelles de Fonctionnement (en euros)	445 394,87
--	-------------------	--	-------------------

Crédits ouverts recettes réelles	681 853,81	Crédits ouverts dépenses réelles	559 272,81
% d'exécution recettes réelles	109,58%	% d'exécution dépenses réelles	88,96%

En 2022, l'ensemble des opérations permet de dégager un résultat cumulé de 301 802,46 € .

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 se décompose de la manière suivante :

Section	Dépenses de l'exercice 2022 (€)	Recettes de l'exercice 2022((€)	Résultat de l'exercice 2022 (€)	Résultat reporté 2021(€)	Résultat de clôture 2022 (€)
Fonctionnement	445 394,87	387 507,52	-57 887,35	359 689,81	301 802,46
Total	445 394,87	387 507,52	-57 887,35	359 689,81	301 802,46

Le résultat de clôture d'un montant de 301 802,46 € du budget des opérations soumises à la taxe sur la valeur ajoutée fera l'objet en 2023 d'un reversement sur la ville au chapitre 75.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE
POISSY (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL VILLE (2)

Numéro SIRET : 21780498800343

POSTE COMPTABLE : POISSY

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TV (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture	Sans Objet
078-217804988-20230522-CM_20230522	14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023	Sans Objet
Date de réception préfecture : 23/05/2023	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78498	VILLE DE POISSY BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TV	CA 2022
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	445 394,87	G	387 507,52
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	359 689,81 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	445 394,87	= G+H+I+J	747 197,33

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	445 394,87	= G+I+K	747 197,33
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	445 394,87	= G+H+I+J+K+L	747 197,33

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)				0,00
20	Immobilisations incorporelles				0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

Accusé de réception en préfecture
078-27804988-20230522-CM_20230522_14b-D
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	173 583,00	83 603,43	2 100,00	0,00	87 879,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 689,81	359 691,44	0,00	0,00	5 998,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		539 272,81	443 294,87	2 100,00	0,00	93 877,94
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		559 272,81	443 294,87	2 100,00	0,00	113 877,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		559 272,81	443 294,87	2 100,00	0,00	113 877,94
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	83 333,00	79 560,75	5 212,00	0,00	-1 439,75
73	Impôts et taxes	16 000,00	27 862,52	0,00	0,00	-11 862,52
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	217 831,00	192 960,99	81 911,26	0,00	-57 041,25
Total des recettes de gestion courante		317 164,00	300 384,26	87 123,26	0,00	-70 343,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		322 164,00	300 384,26	87 123,26	0,00	-65 343,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		322 164,00	300 384,26	87 123,26	0,00	-65 343,52
Pour information		(3) 359 689,81				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture

078-217804988-20230522 CIM_20230522_146-DE

Date de télétransmission : 23/05/2023

Date de réception en préfecture : 23/06/2023

VILLE DE POISSY - BUDGET ANNEXE OPERATIONS SOUMISES A TV - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	85 703,43		85 703,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	359 691,44		359 691,44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		445 394,87	0,00	445 394,87
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	84 772,75		84 772,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	27 862,52		27 862,52
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	274 872,25	0,00	274 872,25
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		387 507,52	0,00	387 507,52
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				359 689,81

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	173 583,00	83 603,43	2 100,00	0,00	87 879,57
611	Contrats de prestations de services	68 350,00	39 797,04	0,00	0,00	28 552,96
6228	Divers	34 324,30	31 824,30	2 100,00	0,00	400,00
6236	Catalogues et imprimés	15 008,70	11 756,00	0,00	0,00	3 252,70
627	Services bancaires et assimilés	900,00	226,09	0,00	0,00	673,91
6288	Autres services extérieurs	55 000,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 689,81	359 691,44	0,00	0,00	5 998,37
6522	Reverst excédent BA admin. au principal	359 689,81	359 689,81	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65888	Autres	1 000,00	1,63	0,00	0,00	998,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		539 272,81	443 294,87	2 100,00	0,00	93 877,94
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		559 272,81	443 294,87	2 100,00	0,00	113 877,94
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		559 272,81	443 294,87	2 100,00	0,00	113 877,94
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	83 333,00	79 560,75	5 212,00	0,00	-1 439,75
70688	Autres prestations de services	83 333,00	79 560,75	5 212,00	0,00	-1 439,75
73	Impôts et taxes	16 000,00	27 862,52	0,00	0,00	-11 862,52
7338	Autres taxes	16 000,00	27 862,52	0,00	0,00	-11 862,52
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	217 831,00	192 960,99	81 911,26	0,00	-57 041,25
757	Redevances versées par fermiers, conces.	195 170,00	192 960,99	59 250,00	0,00	-57 040,99
7588	Autres produits div. de gestion courante	22 661,00	0,00	22 661,26	0,00	-0,26
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		317 164,00	300 384,26	87 123,26	0,00	-70 343,52
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		322 164,00	300 384,26	87 123,26	0,00	-65 343,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		322 164,00	300 384,26	87 123,26	0,00	-65 343,52
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		359 689,81				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 37, deux pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES :
 Pour : 36
 Contre : 0
 Abstentions : 2, Messieurs MASSIAUX et LOYER
 Madame le Maire n'a pas pris part aux votes.
 Date de convocation : 16 Mai 2023

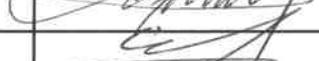
Présenté par (1) Madame le Maire
 A, le A Poissy, le 22 Mai 2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A, le A Poissy, le 22 Mai 2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLOUCHE Céline	
BARRÉ Hatice	
BELVAUDE Nadyne	
CONTE Karine	
DE JESUS PEDRO Nelson	
DEBUISSER Michèle	
DJEYARAMANE Gilles	
DOMPEYRE Philippe	
DOS SANTOS Sandrine	
DREUX Tristan	
DUCHESNE Pierre-Alexandre	
EMONET-VILLAIN Karine	
GEFFRAY Pascal	
GRAPPE Claude	
GRIMAUD Lydie	
GUILLEMET Larissa	
HUBERT Vanessa	
JOUSSEN Jean-Marc	
KOFFI Désirée	
LARTIGAU Marc	
LEFRANC Christophe	

Accusé de réception en préfecture
 078217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
 Date de télétransmission : 23/05/2023
 Date de réception préfecture : 23/05/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LEPERT Audrey	
LOYER Romain	
LUCEAU David	
MASSIAUX Christophe	
MESMER Virginie	
MEUNIER Patrick	
MONNIER Georges	
MOULINET Fabrice	
NICOT Jean-Jacques	
OGGAD Souad	
PLOUZE-MONVILLE Clément	
POCHAT Jean-Claude	
PROST Michel	
ROGER Eric	
SEITHER Philippe	
SMAANI Aline	
SOUSSI Elsa	
TAFAT Samira	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Poissy, le 22^{ème} mai 2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



Le Maire
Vice Présidente de la Communauté
Ultime Grand Préfet de
Rive
Conseillère régionale et IL
de France

Samira Tafat BOS Starnes

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20230522-CM_20230522_14b-DE
Date de télétransmission : 23/05/2023
Date de réception préfecture : 23/05/2023